Une solidarité interpersonnelle et interrégionale

Mis en ligne le 08/08/2011

Le modèle belge de sécurité sociale et de dépenses publiques est à la fois loué et dénoncé. On lui reconnaît un succès certain à éviter la pauvreté et à limiter les inégalités interpersonnelles ou interrégionales en termes de revenus. Mais, dans le même temps, on lui reproche d'induire de la dépendance (les fameux pièges à pauvreté), de favoriser les pratiques clientélistes et de ralentir la reconversion des régions en déclin économique. C'est ce deuxième point que nous voudrions discuter ici, dans un cadre où il reste acquis que la solidarité financière entre personnes et communautés est souhaitable. Il est relativement évident que la caractéristique principale du système belge - très semblable en cela à beaucoup d'autres systèmes de sécurité sociale - est de redistribuer le revenu entre les personnes, régions ou communautés. On épinglera l'existence à la marge de (re)distribution de bénéfices "en nature" comme le logement social. On notera aussi les effets redistributifs, toujours principalement en termes de revenus, du financement par l'impôt progressif fédéral de nombre d'emplois publics ou de dotations annuelles régionales et communautaires marquées du sceau de la péréquation. Mais dès lors que - études scientifiques à l'appui - de tels mécanismes sont dénoncés, se pose logiquement la question de leur réforme. Les tensions régionales et communautaires dans des pays comme la Belgique, l'Italie ou l'Espagne peuvent conduire à la réduction de tout ou partie des transferts annuels de revenus entre régions. Selon une perspective microéconomique, dans la plupart des pays de l'OCDE fleurissent également des projets "d'activation" des politiques sociales. En bref, il s'agit de conditionner l'octroi des revenus de remplacement à l'existence d'efforts (recherche d'emploi, mobilité accrue, formation…) limitant le risque de perpétuation de l'état synonyme d'absence de revenus propres (chômage, immobilité, faible qualification…). Mais il est probablement une autre manière d'infléchir la configuration de nos systèmes qui conduit au même résultat : celle qui consiste à doter les individus et régions d'un minimum de "capital" plutôt que d'une succession de revenus/budgets de remplacement. Les actuaires argueront de l'équivalence mathématique entre un capital et une suite de paiements (i.e, les revenus de remplacement ou budgets/dotations successifs). L'économiste soulignera cependant les différences potentielles en termes de comportements induits. Doter un individu d'un capital de 100 000 euros à un moment donné de son existence n'a probablement pas le même effet que la politique qui consiste à lui verser successivement des montants de 500 ou 1 000 euros. Et le raisonnement peut être reproduit à propos de la solidarité entres régions dont le niveau de revenus est durablement divergent. L'intuition fondamentale est la suivante : "Income only maintains consumption, but assets change the way people think and interact in the world. With assets, people begin to think in the long term and pursue long-term goals. In other words, while incomes feed people's stomachs, assets change their minds" (Sherraden, M., 1991, "Assets and the Poor", Armonk, New York). Autrement dit, posséder un capital (par exemple : une maison, un outil de travail, un diplôme, un capital financier…) induirait donc une inflexion des comportements individuels et collectifs, synonyme d'autonomie ou responsabilité économique et sociale accrues. L'élément important est que ces réflexions sur la différence entre revenu et capital contiennent, en germe, quelques pistes intéressantes quant à la manière de reconfigurer l'Etat Providence. Sur le plan de la solidarité entre les personnes, certains prélèvements de sécurité sociale pourraient être orientés vers la constitution de comptes individuels en capital. En pratique, pour parvenir à une mise en œuvre rapide, de grosses quantités de capital devraient être mobilisées. Mais ce capital pourrait être levé sur les marchés contre promesse d'affectation des budgets annuels traditionnellement consacrés au versement des revenus de remplacement. Ces comptes en capital ainsi alimentés seraient mis à la disposition des individus à certains moments charnières de leur existence (par exemple : 20 ans, milieu de carrière, lors de naissances…). La même idée pourrait guider les discussions très contemporaines sur la manière de configurer la solidarité entre

régions/communautés belges. Plutôt que de perpétuer des systèmes annuels de péréquation des budgets ou dotations, on pourrait convenir de la constitution de fonds d'investissement mis à la disposition des régions les plus pauvres. L'accent pourrait aussi être mis sur le renforcement, au niveau fédéral, des transferts qui servent à financer la constitution du capital humain (i.e. les politiques éducatives et de formation) plutôt que ceux qui financent les pensions et les soins de santé

Vincent Vandenberghe

Professeur d'économie à l'UCL, membre de l'IRES

Cet article provient de **http://www.lalibre.be**